

# Fiche signalétique

Date de révision 10-nov.-2015

Version 3

### Section 1: IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE L'ENTREPRISE

Nom du produit 272 RUBBERIZD UNDRCOAT 6UC

Code du produit 400.0000272.077

N° ID/ONU UN1950

Utilisation recommandée Aérosol, Peinture

#### Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Consulter la Section 16 pour plus

de renseignements

The Valspar Corporation PO Box 1461 Minneapolis, MN 55440 Valspar Industries, Inc. 1915 Second St. W. Cornwall, Ontario K6H 5R6

Adresse de courriel <u>msds@valspar.com</u>

Numéros de téléphone d'urgence 1-888-345-5732

### Section 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

### **MENTIONS DE DANGER**

aérosol inflammable Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Peut provoquer le cancer Provoque une sévère irritation des yeux Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus Peut provoquer somnolence

ou vertiges Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

### Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable A Compressed gases D2A - Matières très toxiques D2B - Matières toxiques



Mot indicateur DANGER

### **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

### INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

#### **YEUX**

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

#### **INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

#### **ENTREPOSAGE**

Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F) Stocker dans un endroit bien ventilé Garder sous clef Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé

### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale

# Section 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

Nom chimique	No. CAS	% en poids
Talc	14807-96-6	10 - 25
Methyl acetate	79-20-9	10 - 25
TOLUÈNE	108-88-3	10 - 25
Isobutane	75-28-5	10 - 25
Magnesium carbonate	546-93-0	10 - 25
Asphalt	8052-42-4	5 - 10
Propane	74-98-6	5 - 10
Stoddard solvent	8052-41-3	3 - 5
MÉTHANOL	67-56-1	0.3 - 1
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	95-63-6	0.1 - 0.3
1,3,5-Trimethylbenzene	108-67-8	0.1 - 0.3
Carbon black	1333-86-4	0.1 - 0.3

### **Section 4: PREMIERS SOINS**

#### **PREMIERS SOINS**

### Conseils généraux

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin

### Contact avec les yeux

Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

### Contact avec la peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

Code du produit 400.0000272.077

PAGE 2/11

WPNA - CANADA WHMIS SDS

#### **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer

#### **INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin NE PAS faire vomir

Les plus importants symptômes et effets, aigus ou différés

**Symptômes** Aucun renseignement disponible.

Indication des éventuels besoins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note aux médecins Traiter en fonction des symptômes.

### Section 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

**Propriétés d'inflammabilité** Liquide inflammable.

Point d'éclair -155 °F / -104 °C

Limite supérieure d'inflammabilité: 16
Limite inférieure d'inflammabilité .7

Température d'auto-inflammation Aucun renseignement disponible

Données sur les risques d'explosion

Sensibilité aux chocs Aucun renseignement disponible.
Sensibilité aux décharges Aucun renseignement disponible.

électrostatiques

#### Agents extincteurs appropriés

Poudre chimique sèche, CO2, eau pulvérisée ou mousse antialcool.

Ne pas utiliser pour des raisons de

Jet d'eau puissant

sécurité :

Produits de combustion dangereux Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

### Dangers spécifiques du produit

La combustion produit une fumée épaisse. Un feu peut produire des gaz irritants et/ou toxiques. En cas d'incendie ou d'explosion, ne pas respirer les émanations.

### Équipement de protection particulier pour les pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une tenue de protection. Refroidir les contenants avec de grandes quantités d'eau longtemps après l'extinction du feu. Ne pas laisser le ruissellement provenant de la lutte contre un incendie pénétrer dans les canalisations ou les cours d'eau.

### Section 6: MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTAL

### Précautions personnelles

Éviter de respirer les vapeurs ou la bruine. Éliminer toutes les sources d'inflammation. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements. Tenir les gens à l'écart des, et contre le vent par rapport aux, déversements/fuites.

#### Précautions environnementales

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Si le produit contamine des lacs, des rivières ou des eaux usées, veuillez en informer les autorités appropriées conformément à la réglementation locale. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

#### Méthodes de confinement

Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité.

#### Méthodes de nettoyage

Éliminer les déchets ou les contenants usagés conformément aux règlements locaux. Nettoyer avec des détergents. Éviter les nettoyants aux solvants. Endiguer. Absorber avec une matière absorbante inerte (par ex., sable, gel de silice, liant acide, liant universel, sciure de bois). Ramasser et transférer dans des contenants correctement étiquetés. Nettoyer la surface contaminée à fond.

### Section 7: MANUTENTION ET ENTREPOSAGE

#### Conseils sur la manutention sécuritaire

Empêcher l'accumulation de concentrations inflammables ou explosives de vapeurs dans l'air et éviter des concentrations de vapeurs supérieures aux limites d'exposition professionnelle. Les opérateurs doivent porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les planchers doivent être de type conducteur. Utiliser la protection individuelle recommandée à la section 8. Ne jamais utiliser de pression pour vider un contenant. Se conformer aux lois sur la santé et la sécurité au travail. Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre le long des planchers. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air. Utiliser uniquement avec une ventilation adéquate. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes et autres sources d'inflammation (c.-a-d., veilleuses, moteurs électriques et électricité statique). Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

### Considérations générales sur l'hygiène

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

### Conditions d'entreposage

Garder/entreposer dans le contenant d'origine seulement. Entreposer conformément à la réglementation locale. Éloigner les curieux et le personnel non-autorisé. Les contenants qui ont été ouverts doivent être soigneusement refermés et maintenus en position verticale pour éviter les fuites. Conserver le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien ventilé. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

### Section 8 : CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Directives relatives à l'exposition

### Limites d'exposition

Si S\* apparaît dans le tableau de la LEMT, cela indique que ce produit chimique comporte une mention PEAU.

Nom chimique	ACGIH TLV	Alberta	British Columbia	TWA - Ontario	Quebec	OSHA PEL
Talc 14807-96-6	TWA: 2 mg/m³ particulate matter containing no asbestos and <1% crystalline silica, respirable fraction	TWA: 2 mg/m³	TWA: 2 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 2 mg/m³	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 20 mppcf if 1% Quartz or more, use Quartz limit
Methyl acetate 79-20-9	STEL: 250 ppm TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 606 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 757 mg/m³	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm TWA: 606 mg/m³ STEL: 250 ppm STEL: 757 mg/m³	TWA: 200 ppm TWA: 610 mg/m <sup>3</sup>
TOLUÈNE 108-88-3	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m³ S*	TWA: 20 ppm Adverse reproductive effect	TWA: 20 ppm	TWA: 50 ppm TWA: 188 mg/m³ S*	TWA: 200 ppm Ceiling: 300 ppm
Isobutane 75-28-5	STEL: 1000 ppm		TWA: 1000 ppm	TWA: 800 ppm		
Magnesium carbonate 546-93-0			TWA: 10 mg/m <sup>3</sup> TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 10 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 15 mg/m³ total dust TWA: 5 mg/m³ respirable fraction
Asphalt 8052-42-4	TWA: 0.5 mg/m³ benzene soluble aerosol fume, inhalable fraction	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 0.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 5 mg/m <sup>3</sup>	
Propane 74-98-6	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 1000 ppm TWA: 1800 mg/m <sup>3</sup>
Stoddard solvent 8052-41-3	TWA: 100 ppm	TWA: 100 ppm TWA: 572 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 290 mg/m³ STEL: 580 mg/m³ <b>duit 400:00002</b>	TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 100 ppm TWA: 525 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 500 ppm TWA: 2900 mg/m <sup>3</sup>

MÉTHANOL	STEL: 250 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm	TWA: 200 ppm
67-56-1	TWA: 200 ppm	TWA: 262 mg/m <sup>3</sup>	STEL: 250 ppm	STEL: 250 ppm	TWA: 262 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 260 mg/m <sup>3</sup>
	S*	STEL: 250 ppm	S*	S*	STEL: 250 ppm	
		STEL: 328 mg/m <sup>3</sup>			STEL: 328 mg/m <sup>3</sup>	
		S"			S"	
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	
95-63-6		TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	
1,3,5-Trimethylbenzene	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	TWA: 25 ppm	
108-67-8		TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>			TWA: 123 mg/m <sup>3</sup>	
Carbon black	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>	TWA: 3.5 mg/m <sup>3</sup>
1333-86-4	inhalable fraction	Ū				

### Mesures d'ingénierie

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. Procurer une ventilation locale. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

### Équipement de protection

### individuelle

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

#### Protection des mains

Il n'existe pas de matériaux ou de combinaisons de matériaux à gants qui procureront une résistance illimitée à des produits chimiques individuels ou combinés. S'assurer de ne pas excéder le temps de protection du matériau du gant. Se référer au fournisseur du gant pour des renseignements sur le temps de protection pour un type de gants en particulier. Il faut suivre les instructions et les renseignements fournis par le fabricant des gants relativement à l'utilisation, à l'entreposage, à l'entretien et au remplacement. Les gants doivent être remplacés régulièrement ainsi qu'en présence de toute indication de dommage au matériau du gant. Toujours s'assurer que les gants sont exempts de défauts et qu'ils sont entreposés et utilisés de la bonne façon. La performance ou l'efficacité des gants peuvent être réduites par des dommages physiques/chimiques et un mauvais entretien. Porter des gants de protection.

#### Protection de la peau et du corps

Porter des vêtements antistatiques de fibres naturelles ou de fibres synthétiques qui résistent aux températures élevées. Porter un vêtement de protection approprié.

#### **Protection respiratoire**

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés

#### **Thermal Protection**

Aucun renseignement disponible

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans un égout, sur le sol ou dans un plan d'eau. Les autorités locales doivent être avisées si des déversements importants ne peuvent pas être contenus.

### Section 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**État physique** Aérosol

Aspect Aucun renseignement disponible

OdeurSolvantCouleurgris

Seuil olfactif

Valeur du pH

Point de fusion/point de congélation Aucun renseignement disponible

Point d'ébullition / intervalle

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

OC / °F

d'ébullition

Point d'éclair -104 °C / -155 °F

 Taux d'évaporation
 Aucun renseignement disponible

 Inflammabilité (solide, gaz)
 Aucun renseignement disponible

Limite d'inflammabilité dans l'air

Limite supérieure 16 d'inflammabilité: Limite inférieure d'inflammabilité.7

Pression de vapeurAucun renseignement disponibleDensité de vapeurAucun renseignement disponible

Code du produit 400.0000272.077
PAGE 5/11
WPNA - CANADA WHMIS SDS

Density (lbs per US gallon) 8.34 Densité 1.001

Solubilité(s) Non déterminé

Coefficient de partage
Température d'auto-inflammation
Température de décomposition
Viscosité cinématique
Viscosité dynamique

Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible
Aucun renseignement disponible

**Autres informations** 

# Section 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

**Stabilité** Stable dans des conditions normales.

Matières incompatibles Agents oxydants forts. Acides. Alcali.

Conditions à éviter Chaleur, flammes et étincelles.

Produits de décomposition

dangereux

Monoxyde de carbone. Dioxyde de carbone (CO2).

Possibilité de réactions

dangereuses

Aucun dans des conditions normales de traitement.

**Polymérisation dangereuse** Aucun dans des conditions normales de traitement.

### Section 11: DONNÉES TOXICOLOGIQUES

Informations sur les effets toxicologiques

Informations sur les voies d'exposition probables

Contact avec les yeux

Provoque une sévère irritation des yeux

Contact avec la peau

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

**INGESTION** 

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

**INHALATION** 

Peut provoquer somnolence ou vertiges

### Mesures numériques de la toxicité - Renseignements sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50 par voie cutanée	CL50 par inhalation
Talc	-	-	-
Methyl acetate	> 5000 mg/kg (Rat)	> 5 g/kg (Rabbit)	= 16000 ppm (Rat) 4 h
TOLUÈNE	= 2600 mg/kg (Rat)	= 12000 mg/kg ( Rabbit )	= 12.5 mg/L (Rat) 4 h
Isobutane	-	-	= 658 mg/L (Rat) 4 h
Magnesium carbonate	ı	-	-
Asphalt	> 5000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg (Rabbit)	-
Propane	ı	-	= 658 mg/L (Rat) 4 h
Stoddard solvent	-	-	-
MÉTHANOL	= 6200 mg/kg (Rat)	-	= 22500 ppm (Rat) 8 h
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	= 3280 mg/kg (Rat)	> 3160 mg/kg (Rabbit)	= 18 g/m³ (Rat) 4 h
1,3,5-Trimethylbenzene	1	-	= 24 g/m³ (Rat) 4 h
Carbon black	-	-	-

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion cutanée/irritation cutanée CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU Lésions oculaires graves/irritation Provoque une sévère irritation des yeux oculaire

Code du produit 400.0000272.077
PAGE 6/11
WPNA - CANADA WHMIS SDS

Sensibilisation cutanée
Sensibilisation respiratoire
Mutagénicité sur les cellules
Non applicable
Non applicable

germinales

Cancérogénicité Peut provoquer le cancer

Toxicité pour la reproduction

Toxicité spécifique pour certains
organes cibles (exposition unique)

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus
Peut provoquer somnolence ou vertiges

Toxicité spécifique pour certains

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une

organes cibles (exposition répétée) exposition prolongée Risque d'aspiration Non applicable

Nom chimique	ACGIH	CIRC	NTP	OSHA
Asphalt		Group 2B	Reasonably Anticipated	X
Carbon black	A3	Group 2B		X

ACGIH (Conférence américaine des hygiénistes industriels gouvernementaux)

A3 - cancérogène chez l'animal

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Groupe 2B - Cancérogène possible pour l'homme

NTP (programme national de toxicologie)

Raisonnablement prévu - raisonnablement prévu comme un cancérogène pour l'homme

OSHA (Administration de la sécurité et de la santé professionnelle du département du travail des États-Unis)

X - Présent

# Section 12: RENSEIGNEMENTS ÉCOLOGIQUES

### Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Précautions environnementales Empêcher le produit de pénétrer dans les drains.

Nom chimique	Algues/plantes aquatiques	Poissons	Crustacés
Talc	-	> 100 g/L Brachydanio rerio 96h LC50	-
Methyl acetate	> 120 mg/L Desmodesmus subspicatus 72 h EC50	250 - 350 mg/L Brachydanio rerio 96h LC50 295 - 348 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 1026.7 mg/L Daphnia magna 48h EC50
TOLUÈNE	= 12.5 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 72 h EC50 > 433 mg/L Pseudokirchneriella subcapitata 96 h EC50	15.22 - 19.05 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 50.87 - 70.34 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 28.2 mg/L Poecilia reticulata 96h LC50 = 54 mg/L Oryzias latipes 96h LC50 11.0 - 15.0 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 = 5.8 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 14.1 - 17.16 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 5.89 - 7.81 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 = 12.6 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	5.46 - 9.83 mg/L Daphnia magna 48h EC50 = 11.5 mg/L Daphnia magna 48h EC50
Isobutane	-	-	-
Magnesium carbonate	-	-	-
Asphalt	-	-	-
Propane	-	-	-
Stoddard solvent	-	-	-

MÉTHANOL	-	13500 - 17600 mg/L Lepomis macrochirus 96h LC50 18 - 20 mL/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 19500 - 20700 mg/L Oncorhynchus mykiss 96h LC50 > 100 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 28200 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	-
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	-	7.19 - 8.28 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 7.72 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	= 6.14 mg/L Daphnia magna 48h EC50
1,3,5-Trimethylbenzene	-	= 3.48 mg/L Pimephales promelas 96h LC50 = 7.72 mg/L Pimephales promelas 96h LC50	-
Carbon black	-	-	-

Persistance et dégradabilité Aucun renseignement disponible.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

Mobilité Aucun renseignement disponible.

Nom chimique	Coefficient de répartition (n-octanol/eau)
Talc	-
Methyl acetate	0.18
TOLUÈNE	2.65
Isobutane	2.88
Magnesium carbonate	-
Asphalt	6
Propane	2.3
Stoddard solvent	-
MÉTHANOL	-0.77
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	3.63
1,3,5-Trimethylbenzene	-
Carbon black	-

# Section 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Déchets de résidus/produits

inutilisés

L'élimination doit être conforme aux lois et aux réglementations régionales, nationales et

locales

Emballages contaminés

Une élimination inappropriée ou une réutilisation de ce contenant peut être dangereuse et

illégale.

### Section 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

 TMD
 IMDG
 IATA

 N° ID/ONU
 UN1950
 UN1950

Nom officiel d'expédition Aerosols, flammable Aerosols, flammable Aerosols, flammable

 Classe de danger
 2.1
 2.1

Groupe d'emballage

Danger pour l'environnement Non applicable

Dispositions particulières

EmS-N° F-D. S-U

Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la Convention MARPOL 73/78 et au Recueil Aucun renseignement disponible IBC

Section 15: INFORMATIONS SUR LE RÉGLEMENTATION

### **Inventaires internationaux**

**TSCA** - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

DSL - Liste intérieure des substances pour le Canada

Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription Tous les composants sont inscrits ou exemptés d'une inscription

Ce produit a été classé conformément aux critères de danger du règlement sur les produits contrôlés (RPC) et la fiche signalétique contient tous les renseignements requis par le RPC

### Classe de dangers du SIMDUT

B5 - Aérosol inflammable A Compressed gases D2A - Matières très toxiques D2B - Matières toxiques



Nom chimique	Canada - 2013 NPRI (National Pollutant Release Inventory)	
Methyl acetate	Part 4 Substance	
TOLUÈNE	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances	
Isobutane	Part 5, Isomer Groups Part 4 Substance	
Propane	Part 5, Individual Substances	
Stoddard solvent	Part 5, Other Groups and Mixtures	
MÉTHANOL	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances	
Benzene, 1,2,4-trimethyl-	Part 1, Group A Substance Part 5, Individual Substances	
1,3,5-Trimethylbenzene	Part 5, Isomer Groups	

### SGH - Classification

Corrosion cutanée/irritation cutanée	Catégorie 2
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Cancérogénicité	Catégorie 1B
Toxicité pour la reproduction	Catégorie 2
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	Catégorie 3
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	Catégorie 1
Toxicité par aspiration	Catégorie 1
Aérosols inflammable	Catégorie 2
Gaz sous pression	Gaz liquéfié

# Éléments d'étiquetage



Mot indicateur

**DANGER** 

**MENTIONS DE DANGER** aérosol inflammable

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur

CAUSE UNE IRRITATION DE LA PEAU

Provoque une sévère irritation des yeux

Peut provoquer le cancer

Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus

Peut provoquer somnolence ou vertiges

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

#### **PRÉVENTION**

Se procurer les instructions avant l'utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation. Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaude. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Récipient sous pression : ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

#### INTERVENTION

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

#### Yeux

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin.

#### Peau

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritation cutanée : consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

#### **INHALATION**

EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

#### **INGESTION**

EN CAS D'INGESTION : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin. NE PAS faire vomir.

#### **ENTREPOSAGE**

Garder sous clef. Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures supérieures à 50 °C (122 °F).

#### ÉLIMINATION

Éliminer le contenu/les contenants conformément à la réglementation locale.

# DANGERS NON CLASSÉS AILLEURS (DNCA)

L'agent propulseur est classé comme agent asphyxiant simple s'il est émis en quantité importante : Peut causer une suffocation rapide en raison d'un manque d'oxygène.

### **AUTRES DANGERS**

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

**TOXICITÉ AIGUÉ INCONNUE** 0 % du mélange est constitué de composants d'une toxicité inconnue.

### **Section 16: AUTRES INFORMATIONS**

**HMIS** 

Risques pour la santé

\* = Danger chronique pour la santé

Inflammabilité

Dangers physiques

PROTECTION INDIVIDUELLE

X

3\*
4
0
PROTECTION INDIVIDUELLE

#### Adresse du fournisseur

Valspar ConsumerThe Valspar CorporationValspar Plasti-KoteHeadquarters4999 36th St.1636 Shawsone Dr.8725 W. Higgins Rd. SuiteGrand Rapids, MI 49512Mississauga, Ontario L4W 1N71000800-253-3957905-671-8333

Chicago, IL 60631 773-628-5500

Code du produit 400.0000272.077
PAGE 10 / 11
WPNA - CANADA WHMIS SDS

Préparée par Intendance de produit

Date de révision 10-nov.-2015

Note de révision Aucun renseignement disponible

Avis de non-responsabilité

Les indications présentes sur cette fiche de données de sécurité (FDS) sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, sur les législations nationales en vigueur et sur les directives de l'UE. Comme le fournisseur n'a aucune connaissance ni aucun contrôle concernant les conditions d'utilisation spécifiques du produit, l'utilisateur a pour responsabilité de s'assurer que les exigences de la législation applicable sont respectées. Cette FDS ne doit pas être interprétée comme une garantie de performance technique ou comme étant une garantie de compatibilité avec des applications spécifiques. À MOINS QUE LE FOURNISSEUR EN AIT CONVENU DIFFÉREMMENT PAR ÉCRIT, LE FOURNISSEUR N'ACCORDE AUCUNE GARANTIE, EXPRESSE OU TACITE, ET DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTES LES GARANTIES ET LES CONDITIONS IMPLICITES Y COMPRIS UNE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE SON ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, DE L'ABSENCE DE CONTREFAÇON DE BREVETS OU DE VIOLATION DE DROITS DE TIERS. LE FOURNISSEUR DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ EN CAS DE DOMMAGES DIRECTS, INDIRECTS, IMMATÉRIELS OU PARTICULIERS.

Fin de la fiche signalétique